



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9428<sup>e</sup>** séance

Jeudi 28 septembre 2023, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Hoxha . . . . .	(Albanie)
<i>Membres :</i>	Brésil . . . . .	M. Moretti
	Chine . . . . .	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Shaheen
	Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. de Rivière
	Gabon . . . . .	M. Nanga
	Ghana . . . . .	M. Korbieh
	Japon . . . . .	M <sup>me</sup> Shino
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Afonso
	Suisse . . . . .	M. Hauri
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Phipps

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Ruven Menikdiwela, Directrice du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à New York, et M. Pär Liljert, Directeur du Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Menikdiwela.

**M<sup>me</sup> Menikdiwela** (*parle en anglais*) : le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se félicite de cette occasion de faire aux membres du Conseil de sécurité et autres participants un exposé sur les questions critiques touchant la protection des droits humains des réfugiés et des migrants concernés par les déplacements maritimes illégaux entre l'Afrique du Nord et l'Europe.

En tant qu'organisme humanitaire intervenant en première ligne, et malgré nos efforts de plaidoyer, d'assistance et autres auprès des États pour atténuer la souffrance humaine, nous continuons d'être témoins de tragédies où des vies sont perdues sur des itinéraires maritimes et terrestres, et nous n'en voyons pas la fin. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de donner quelques chiffres, qui n'incitent guère à l'optimisme, pour qu'on se rende mieux compte de l'ampleur du problème. Entre janvier et août de cette année, on estime que plus de 102 000 réfugiés et migrants ont tenté de traverser la Méditerranée centrale vers l'Europe, depuis la seule Tunisie, soit une augmentation de 260 % par rapport à l'an dernier, outre les plus de 45 000 personnes qui sont parties de Libye. Quelque 31 000 personnes ont été sauvées en mer ou interceptées et débarquées en Tunisie, ainsi que 10 600 personnes en Libye. Les départs d'Algérie ont été plus limités, avec près de 4 700 arrivées en Espagne, ce qui représente toutefois une hausse de 18 % par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, 3 700 personnes ont été secourues ou interceptées par les autorités algériennes au cours

de la même période, c'est-à-dire 68 % de plus que l'an dernier. Au total, entre janvier et le 24 septembre, quelque 186 000 personnes sont arrivées dans le sud de l'Europe par la mer, en Italie, en Grèce, en Espagne, à Chypre et à Malte, la grande majorité d'entre elles, à savoir plus de 130 000, débarquant en Italie, soit une hausse de 83 % par rapport à la même période en 2022.

Au 24 septembre, on dénombrait plus de 2 500 morts ou disparus pour la seule année 2023. Cela représente une augmentation de deux tiers par rapport au total de 1 680 personnes pour la même période en 2022. D'autres individus périssent sur terre, à l'insu du public. Le voyage depuis l'Afrique de l'Ouest, ou depuis l'est de la Corne de l'Afrique, vers la Libye et les autres lieux de départ sur la côte reste l'un des plus dangereux au monde. Les réfugiés et les migrants qui empruntent les itinéraires terrestres en provenance d'Afrique subsaharienne risquent la mort et de graves violations de leurs droits humains à tout moment.

Le grand nombre de départs en Tunisie tient à un sentiment d'insécurité au sein des communautés réfugiées, en raison d'attaques à motivation raciale et de discours de haine, et à des expulsions collectives de Libye et d'Algérie. Cela se produit dans le contexte plus large d'une détérioration des conditions de sécurité dans plusieurs pays voisins de l'Afrique du Nord, qui est à l'origine de déplacements secondaires en plus grand nombre, de telle sorte que les arrivées par la terre et les demandes d'asile en Tunisie ont connu une hausse marquée cette année. Bien que le HCR se heurte à des restrictions au niveau des enregistrements en Libye, près de 50 000 réfugiés et demandeurs d'asile qui s'y trouvent sont néanmoins enregistrés auprès de lui. Le fait que le Haut-Commissariat n'ait pas le droit de se rendre sur certains lieux de débarquement contrôlés par les entités en charge de l'interception et du sauvetage en mer limite notre capacité d'aider les personnes qui sont débarquées et emmenées dans des centres de détention.

Les conditions de vie des milliers de réfugiés et de migrants détenus dans des installations officielles ou non officielles demeurent profondément préoccupantes. Le HCR continue de plaider pour l'enregistrement de toutes les personnes demandant à bénéficier de la protection internationale des réfugiés et cherche à obtenir le concours de la Libye pour se rapprocher d'elles et faire en sorte qu'elles reçoivent le traitement qui convient. Il reste également préoccupé par le débarquement en Libye de réfugiés et de migrants secourus ou interceptés en mer, étant donné que la Libye n'est pas un lieu sûr pour un débarquement après un sauvetage en mer. Le Haut-Commissariat reconnaît le droit souverain et juridique

des États de collaborer avec d'autres États et de prendre des mesures pour améliorer la gestion de leurs frontières, mais une bonne gestion des frontières est compatible avec le respect des droits humains. En coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires, il est déterminé à aider les autorités tunisiennes et libyennes à s'occuper des mouvements mixtes de réfugiés et de migrants qui arrivent à leurs frontières.

La situation à Lampedusa, en Italie, est vivement préoccupante. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés reconnaît les difficultés posées par le très grand nombre de personnes arrivant simultanément sur une petite île, où les capacités d'accueil sont limitées. Le HCR est présent à Lampedusa pour apporter son appui aux autorités, et il se félicite des efforts déployés par celles-ci pour décongestionner rapidement l'île. Il s'agit d'une priorité absolue afin que les personnes, notamment les plus vulnérables, reçoivent l'aide dont elles ont besoin. S'il y a lieu de louer la solidarité des habitants de Lampedusa, l'Italie ne peut pas être livrée à elle-même pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Le HCR a demandé à maintes reprises la mise en place d'un mécanisme régional pour le débarquement et la répartition des personnes arrivant par la mer, dans un esprit de partage des responsabilités et de solidarité avec les États de première ligne.

Comme l'a récemment souligné le Haut-Commissaire, les difficultés liées aux flux mixtes de réfugiés et de migrants nécessitent une approche panoramique des mouvements de population. Cela suppose de ne plus se contenter de contrôler les arrivées aux frontières, mais de s'intéresser à leur complexité géographique et de le faire à toutes les étapes du parcours migratoire, notamment en s'attaquant aux causes premières dans les pays d'origine, telles que les conflits et la violence qui interagissent avec les changements climatiques, la mauvaise gouvernance et l'absence de développement.

Cette approche repose essentiellement sur la reconnaissance de l'importance que revêt le droit de demander l'asile aux frontières sans être refoulé ou violemment repoussé. Personne ne doit être empêché d'obtenir une protection en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. L'approche fondée sur les routes migratoires nécessite également de redoubler d'efforts pour définir des voies de migration appropriées, légales et fonctionnelles afin de maintenir les économies et les systèmes sociaux à flot, ainsi que pour fournir des points d'entrée adaptés aux migrants et des voies complémentaires aux réfugiés.

Le HCR a quatre recommandations urgentes à formuler dans le cadre de la présente séance.

Premièrement, en ce qui concerne les garanties en matière de droits humains, toute coopération ou assistance fournie par d'autres États aux autorités libyennes ou tunisiennes à des fins de gestion des frontières doit veiller à garantir le respect des droits humains des réfugiés et des migrants.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'intensification des opérations de recherche et de sauvetage en mer, tous les États méditerranéens doivent d'urgence redoubler d'efforts et mettre en œuvre des mécanismes de débarquement efficaces et prévisibles. Le sauvetage de vies en mer et la fourniture d'une aide humanitaire constituent l'une des obligations les plus fondamentales de l'humanité, et ceux qui effectuent des opérations de sauvetage ou qui apportent leur aide de bonne foi ne doivent pas être pénalisés parce qu'ils agissent de la sorte.

Troisièmement, s'agissant de la poursuite en justice des passeurs de migrants et des trafiquants de personnes, tous les États doivent redoubler d'efforts pour coopérer afin de mener des enquêtes efficaces et d'engager des poursuites contre les passeurs et les trafiquants et contre ceux qui permettent à ces crimes d'être commis à si grande échelle, tout en protégeant les victimes de cette traite.

Quatrièmement, en ce qui concerne la réinstallation et les voies complémentaires, le HCR exhorte tous les États à accroître les investissements dans le développement et l'inclusion dans les pays d'asile et de transit, à lever les obstacles à l'accès au regroupement familial et à augmenter les quotas des réfugiés réinstallés en Libye et de ceux qui sont évacués vers les mécanismes de transit d'urgence. Les quotas de des réfugiés réinstallés dans d'autres pays d'Afrique du Nord doivent également être augmentés, de même que les autres voies offertes aux réfugiés et aux migrants.

Enfin, du 13 au 15 décembre, le HCR organisera, en collaboration avec la Suisse, la Colombie, la France, le Japon, la Jordanie et l'Ouganda, le deuxième Forum mondial sur les réfugiés à Genève. Nous appelons les États et les autres parties prenantes à saisir cette occasion pour honorer leur engagement de relever les défis posés par les flux mixtes en prenant des mesures transformatrices susceptibles de traduire ces quatre recommandations urgentes en actions permettant de sauver des vies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Menikdiwela de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Liljert.

**M. Liljert** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et en tant que Directeur du Bureau de l'OIM auprès de l'Organisation des Nations Unies ici à New York, je tiens à remercier la Mission permanente de la Fédération de Russie d'avoir pris l'initiative de cette importante discussion et de donner à l'OIM l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité. Nous voudrions tout d'abord mettre l'accent sur les conditions désastreuses auxquelles sont confrontés les migrants et les réfugiés qui traversent les nombreux itinéraires connus de flux migratoires mixtes, une question qui nous a réunis ici pour la discussion d'aujourd'hui.

La mer Méditerranée a toujours été une région marquée par des mouvements de population importants et soutenus. Toutefois, ces dernières décennies, elle est au centre de l'attention mondiale en raison de la migration de milliers de personnes qui traversent ses eaux chaque année à la recherche d'un asile ou de nouvelles perspectives d'avenir. Faute d'autres solutions, nombre de ces personnes recourent à des méthodes souvent risquées et dangereuses pour atteindre leur destination, la migration irrégulière vers l'Europe étant le phénomène le plus visible.

L'OIM est consciente du nombre effarant de décès et de disparitions de migrants dans le monde, les couloirs les plus dangereux empruntés par les migrants et les réfugiés étant régulièrement recensés dans le cadre du Projet sur les migrants disparus que nous avons mis en place. Des données récentes montrent que de janvier à septembre, plus de 187 000 personnes ont traversé la Méditerranée à la recherche d'un avenir meilleur et d'une promesse de sécurité. Malheureusement, au cours de cette même période, l'OIM a enregistré 2 778 décès, dont 2 093 le long de la route périlleuse de la Méditerranée centrale. Si les décès en mer font l'objet d'une attention particulière, les récits des migrants suggèrent que plusieurs tragédies passent inaperçues, en particulier durant la traversée du désert du Sahara.

Malgré l'émergence d'autres voies migratoires importantes ces dernières années, la route de la Méditerranée centrale reste la plus dangereuse. Pourtant, malgré les dangers évidents de cette route, la Grèce a enregistré en 2023 une augmentation de plus de 300 % du nombre d'arrivées par elle. En revanche, le nombre d'arrivées en Espagne, qui se font principalement par la route atlantique vers les îles Canaries, est resté stable par rapport aux chiffres enregistrés l'année dernière à la même époque.

En 2023, l'OIM a constaté une hausse considérable des arrivées par mer en Europe par rapport à 2022, avec plus de 130 000 arrivées cette année contre environ 70 000 en 2022. Il est à noter que les points de transit et de départ de la route de la Méditerranée centrale ont évolué pour inclure également la Tunisie, l'itinéraire traversant la Tunisie et partant de ce pays affichant une augmentation des départs par rapport aux dernières années.

Les conséquences des récents bouleversements survenus au Soudan, qui ont entraîné d'importants déplacements de population, sont également visibles dans la démographie des personnes qui arrivent en Europe par la route de la Méditerranée centrale. À titre d'exemple, en août, 1 294 Soudanais ont transité par la Tunisie. Les traversées terrestres entre la Libye et la Tunisie ont également augmenté, les migrants se rendant directement de la Libye à Sfax, en Tunisie, et au-delà.

La discrimination, les attaques xénophobes et les propos négatifs contre les migrants et les réfugiés sont malheureusement de plus en plus fréquents le long de la route méditerranéenne, et cela est préoccupant. L'OIM exhorte tous les États à garantir la sécurité et la dignité des personnes se trouvant à l'intérieur de leurs frontières, conformément aux instruments internationaux applicables.

L'OIM préconise une approche fondée sur les droits humains qui vise en priorité à sauver des vies, à garantir un débarquement prévisible et à promouvoir le partage des responsabilités. Nous restons préoccupés par le sort des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile qui sont interceptés en mer et renvoyés dans des lieux qui ne sont pas considérés comme sûrs pour les retours. Les personnes renvoyées dans des lieux peu sûrs se retrouvent souvent dans des centres de détention aux conditions épouvantables, où elles sont exposées aux abus et à l'extorsion. Au 16 septembre, un total de 10 992 migrants avaient été interceptés en mer et renvoyés vers des lieux potentiellement dangereux, dont 276 au cours de la seule deuxième semaine de septembre.

Nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur les effets aggravants des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire dans les pays d'origine et de transit, qui nuisent aux conditions de vie et contribuent à accentuer les déplacements de population et les migrations irrégulières. Dans son rapport de 2021 intitulé « Groundswell – Deuxième partie : agir face aux migrations climatiques internes », la Banque mondiale indique que, dans les six régions étudiées, pas moins de 216 millions de personnes pourraient être contraintes

de migrer à l'intérieur de leur pays d'ici à 2050. Face à ces difficultés, l'OIM encourage vivement l'expansion de voies de migration sûres et régulières. De telles voies peuvent contribuer à réduire l'utilisation de voies irrégulières et à éviter des pertes inutiles en vies humaines.

L'OIM soutient activement la promotion de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre et d'activités de développement des capacités entre les pays afin de faciliter les filières de migration régulière pour les travailleurs migrants qualifiés et de donner les moyens nécessaires aux communautés dans les pays d'origine et de transit. Il faut par ailleurs promouvoir les possibilités de retour, de réadmission et de réintégration durable en toute sécurité et dans la dignité. L'OIM a constaté des progrès grâce aux récents accords comme le Mémoire d'entente sur un partenariat stratégique et global entre l'Union européenne et la Tunisie, qui a été signé en juillet 2023, et le processus de Rome lancé en juillet 2023 et qui, nous l'espérons, renforcera l'engagement partagé de la communauté internationale à s'attaquer aux causes politiques, socioéconomiques et climatiques des migrations et à favoriser des voies de migration régulières et sûres.

L'OIM sait également remarquer que ces accords doivent continuer d'intégrer des principes tels que le respect de la souveraineté nationale, le partage des responsabilités, la solidarité, et la sécurité et la dignité de tous les migrants, dans le cadre du droit international, et nous offrir un nouveau modèle de coopération entre les pays qui cherchent à faciliter les possibilités de migration régulière entre eux.

Alors que le monde est confronté à un accroissement des conflits, des catastrophes et de la dégradation de l'environnement inégalé depuis trois décennies, aggravé par des inégalités flagrantes et une pauvreté accrue, nous pouvons nous attendre à ce que de plus en plus de personnes entreprennent ce type de dangereux périples. Pour y remédier, je voudrais rappeler quelques recommandations importantes au nom de notre organisation.

Tout d'abord, la communauté internationale doit activement identifier des solutions et des voies pour favoriser des migrations régulières, tout en luttant activement contre le trafic et la traite des migrants le long des routes migratoires. Il est essentiel de renforcer l'application de la législation nationale, d'appuyer les organismes nationaux de lutte contre la traite, de collecter des données sur les cas de traite, de fournir une assistance directe centrée sur les victimes et de renforcer la coopération transfrontières pour des services complets d'aide aux victimes. En outre, les mesures de régularisation des migrants, qui souvent

ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir le statut de réfugié, peuvent offrir protection et stabilité. Les voies régulières d'admission et de séjour doivent être renforcées sous la forme de visas humanitaires, de permis de protection temporaire, de parrainages privés, de possibilités d'éducation, de permis de travail temporaires, de réinstallation planifiée, de regroupement familial et d'évacuations sanitaires.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les droits des personnes en situation irrégulière soient respectés. C'est aux États, en tant que porteurs de devoirs, qu'il incombe au premier chef de respecter, de protéger et de réaliser les droits de toutes les personnes relevant de leur juridiction ou placées sous leur contrôle effectif. Collectivement, nous devons soutenir les autorités nationales et régionales et leurs capacités en matière de prévention et de règlement des déplacements forcés, et les aider à identifier les causes profondes et à suivre les tendances des catastrophes et des conflits, y compris en travaillant avec les communautés touchées par ces mouvements, afin de renforcer leur résilience face aux causes profondes, notamment en améliorant la cohésion entre les communautés.

Troisièmement, nous devons reconnaître que les solutions à la migration irrégulière ne peuvent pas reposer uniquement sur la prévention des départs, mais doivent également s'appuyer sur une lutte efficace contre les différents facteurs de migration dans les pays d'origine, de transit et, souvent, dans les pays de destination initiale.

Enfin, nous devons accroître les opérations, les capacités, les ressources et la coopération en matière de recherche et de sauvetage, tant dans les zones de tension le long des frontières qu'en mer, ce qui est essentiel pour sauver des vies. Parallèlement, les mécanismes de migration et d'asile doivent être efficaces dans leur gestion des cas une fois les opérations de sauvetage terminées.

Je voudrais conclure en rappelant que la situation désastreuse des migrants et des réfugiés exige des efforts urgents et coordonnés. À cette fin, l'OIM s'engage à continuer de soutenir les États et à travailler en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres partenaires afin de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées de force, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie Mr. Liljert de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la représentante du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à New York et le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations de leurs évaluations de la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile qui tentent de traverser la mer Méditerranée en quête d'un refuge.

Nous avons demandé la tenue de la présente séance après avoir lu le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2652 (2022) du Conseil de sécurité couvrant la période d'août 2022 à juillet 2023 (S/2023/640). Selon le rapport, 3 111 personnes sont mortes en mer Méditerranée en tentant d'atteindre les côtes européennes. Cette année, le nombre de décès en mer a augmenté de 77 % par rapport à la période précédente. En fait, le nombre de victimes a doublé en un an, et plus de 23 000 personnes sont mortes ou ont été portées disparues en mer au cours des six dernières années. Il s'agit de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile, y compris des femmes et des enfants, dont la protection est expressément prévue par le droit international. Ce que nous observons ici est une situation très sordide.

Nous tenons à souligner que, année après année, la mer Méditerranée reste la voie migratoire la plus dangereuse, avec le taux de mortalité le plus élevé, et qu'elle est en train de devenir un piège mortel pour de nombreuses personnes désespérées. Rien que cette année, nous avons assisté à d'horribles tragédies au large des côtes grecques le 14 juin, où 78 personnes sont mortes et environ 750 ont été portées disparues, et au large des côtes italiennes le 28 février, où 81 migrants, dont 33 enfants, ont trouvé la mort.

De toute évidence, le mécanisme prévu par la résolution 2240 (2015) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité ne fonctionne pas, ou, à tout le moins, est extrêmement inefficace. Il est donc légitime de se demander pourquoi nous avons besoin de cette résolution, si l'Union européenne est incapable de s'acquitter correctement des fonctions énoncées dans la résolution, qui lui ont été attribuées à sa propre demande.

Il est évident que ces tragédies n'auraient pas eu lieu si une aide avait été apportée rapidement aux personnes en détresse en mer, comme l'exigent à la fois le droit international et la simple humanité. Toutefois, dans la plupart des cas, le sauvetage des personnes qui se noient n'est pas une priorité. En outre, il arrive souvent que les États membres de l'Union européenne non seulement ne prennent pas de mesures pour secourir un navire, mais interdisent même

à d'autres navires de venir porter secours aux personnes qui sont en détresse. Ceux qui, malgré tout, osent le faire s'exposent à des poursuites pénales et peuvent être accusés de traite des personnes. En outre, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, certains navires de l'Union européenne tentent délibérément de repousser des navires en détresse en dehors de leur juridiction, condamnant ainsi des personnes à une mort atroce. En d'autres termes, tout est fait pour protéger le jardin fleuri qu'est l'Europe, comme l'appelle M. Borrell Fontelles, de ceux qui viennent de la jungle.

Nous voudrions poser une question directe à nos collègues européens : mènent-ils généralement des enquêtes sur les cas dans lesquels les services frontaliers européens n'ont pas fourni d'assistance aux migrants en détresse, et sont-ils prêts à partager ces informations avec les autres membres du Conseil ? Malgré les assurances données par les collègues européens, il est évident que les activités menées par les organismes européens qui utilisent le mandat de la résolution 2240 (2015) sur la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains ne donnent pas de résultats tangibles en termes de répression du trafic. Selon le rapport, la plupart des criminels évitent les arrestations, notamment grâce à la corruption. Ces activités criminelles continuent de prospérer.

La question qui se pose maintenant est de savoir quelles sont les mesures prises par les pays de l'Union européenne pour sauver les personnes en mer dans le cadre de l'opération IRINI. Je pose la question parce que, selon le rapport, la grande majorité des migrants et des réfugiés en mer ont été secourus ou interceptés par d'autres forces et structures dont on ne sait rien. Je tiens à rappeler ici que la conduite d'opérations impliquant le recours à la force en haute mer est autorisée par cette résolution du Conseil de sécurité, et que les membres du Conseil doivent recevoir des informations complètes et exhaustives sur les résultats obtenus. Le rapport du Secrétaire général ne fournit aucune information de ce type. Dans le même temps, il semblerait que les autorités de l'Union européenne interprètent la résolution 2240 (2015) uniquement comme un signe d'indulgence permettant de réprimer durement les flux migratoires illégaux.

En outre, comme le montre le plan récemment annoncé par l'Union européenne, il est prévu de renforcer et d'étendre la portée des prétendues opérations maritimes en Méditerranée, que les journalistes et les défenseurs des droits humains ont déjà qualifiées de blocus naval. Nous avons l'impression que l'Union européenne mène une guerre non déclarée contre les migrants, qui meurent

parce qu'il n'existe pas de routes de substitution sûres. En quoi cela correspond-il à la résolution 2240 (2015) ?

Même les rares migrants et réfugiés qui ont la chance d'atteindre les côtes européennes sains et saufs se heurtent à des traitements durs et inhumains, à la détention et à l'expulsion, indépendamment de leur situation ou de leur statut. Rappelons à cet égard que l'assistance aux migrants, aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides est aujourd'hui un élément important de l'action menée pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité. Les États Membres doivent s'acquitter scrupuleusement des obligations internationales concernant les réfugiés, les déplacés et les apatrides que leur imposent la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et le Protocole de 1967 s'y rapportant.

En outre, l'exode massif de populations des régions du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord vers l'Europe est une conséquence de l'ingérence irresponsable et irréfléchie des pays occidentaux, notamment de l'Union européenne, dans les affaires intérieures d'États souverains afin de les déstabiliser et de renverser par la force des gouvernements indésirables. Ces pays sont les premiers responsables de ces conséquences.

Toutefois, jusqu'à présent, l'Union européenne ne s'est essentiellement occupée que des questions migratoires en lien avec les Ukrainiens. Les citoyens des pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient ne peuvent évidemment pas compter sur un niveau similaire de solidarité, ni même sur un traitement humain de manière générale, de la part des Européens. Il est temps que Bruxelles cesse d'accuser les passeurs d'être responsables de la mort des migrants et qu'elle assume ses responsabilités au lieu de se contenter de se répandre en paroles sur la tragédie des vies perdues au sein d'un énième groupe de migrants et de réfugiés.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Mozambique.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité tiennent à remercier de leurs exposés M<sup>me</sup> Ruven Menikdwela, Directrice du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et M. Pär Liljert, Directeur du Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont profondément préoccupés par l'aggravation continue

de la crise des migrants en mer Méditerranée. L'on estime que le nombre de décès est supérieur à 2 300 au cours de la période considérée, ce qui fait de la Méditerranée centrale la route la plus meurtrière pour les réfugiés et les migrants. Nous exprimons nos condoléances les plus sincères à toutes les familles des migrants qui ont péri dans ce voyage.

Il s'agit d'une réalité tragique, qui nécessite des mesures urgentes et globales. La communauté internationale doit donner la priorité à l'assistance, aux opérations de recherche et de sauvetage, à la protection et au soutien humanitaire pour les personnes traversant la mer Méditerranée. À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité demandent instamment à toutes les parties de veiller à ce que tous les migrants secourus se voient attribuer un port de débarquement sûr et soient traités sur un pied d'égalité, avec humanité et dignité, et à ce que leurs droits soient pleinement respectés, quels que soient leur origine, leur religion, leur âge ou leur statut, conformément au droit international, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés.

Parallèlement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes qui poussent des hommes, des femmes et des enfants à décider d'entreprendre la traversée mortelle de la mer. Nous devons impérativement intensifier nos efforts communs pour lutter contre les conflits, le terrorisme, la pauvreté et les changements climatiques, qui sont quelques-uns des facteurs à l'origine du scénario inquiétant dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Le flux de migrants traversant la Libye en direction de l'Europe a conduit à la création et au maintien de réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains bien établis en Libye, en violation flagrante du droit international et du droit international des droits de l'homme. Par conséquent, nous insistons sur la nécessité de réaffirmer notre volonté de mettre en œuvre des instruments mondiaux tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés. Ces instruments demeurent essentiels pour améliorer la gouvernance des migrations de manière à contribuer à mettre fin à l'impunité des trafiquants d'êtres humains et des passeurs de migrants. Ces instruments sont également indispensables pour améliorer l'accès des personnes rescapées à la protection, à l'assistance et à la justice. Ce qu'il faut, c'est que les États Membres tiennent leur engagement de mettre en œuvre les dispositions de ces instruments tournés vers l'avenir.

Il importe tout autant de renforcer la coopération autour d'initiatives régionales telles que le Cadre de

politique migratoire pour l'Afrique de l'Union africaine. La fourniture d'une assistance technique, d'un appui au renforcement des capacités et d'un financement pour appuyer la mise en œuvre de ces instruments régionaux est essentielle. Nous prenons acte de l'existence de l'Équipe spéciale Union africaine-Union européenne-ONU, sur les migrations, et soulignons la nécessité d'intensifier les travaux dans ce cadre.

À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent que l'étroite coopération en cours avec d'autres pays et organismes ait récemment permis l'arrestation de deux personnes clefs suspectées de crimes contre les migrants et les réfugiés et leur extradition d'Éthiopie vers le Royaume des Pays-Bas et l'Italie, respectivement. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Gouvernement britannique, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs et INTERPOL, entre autres, de leur appui.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité continuent d'exhorter les autorités libyennes, avec l'appui de la communauté internationale, à œuvrer efficacement à l'amélioration du sort des migrants et des réfugiés en Libye. Nous condamnons avec force la détention arbitraire massive de demandeurs d'asile et de réfugiés dans des conditions cruelles et inhumaines. Aussi demandons-nous aux autorités nationales de veiller à ce que les migrants soient protégés contre toute violation des droits humains, notamment la traite, la torture, la violence sexuelle et fondée sur le genre ou l'extorsion. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à trouver d'autres solutions à la détention afin de gérer les migrations conformément au droit international.

Nous appelons les autorités libyennes à agir avec un plus grand sentiment d'urgence et à renouveler leur engagement, avec l'appui du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble, en vue de stabiliser la Libye le plus rapidement possible. Nous sommes pleinement convaincus que la stabilisation de la Libye lui permettrait de renforcer le contrôle de son territoire, de démanteler les réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains et d'atténuer la crise des migrants en mer Méditerranée.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai écouté très attentivement les exposés de M<sup>me</sup> Menikdiwela et de M. Liljert.

Récemment, la partie orientale de la Libye a été dévastée par une violente tempête qui a fait de nombreuses victimes et causé d'importants dommages matériels. La

Chine a été parmi les premiers pays à lui faire parvenir des secours humanitaires d'urgence. La Société de la Croix-Rouge chinoise a fourni une aide financière d'urgence à la Société du Croissant-Rouge libyen. Quarante-vingt-dix tonnes de fournitures humanitaires et d'articles de secours en cas de catastrophe en provenance de Chine ont été acheminées en Libye. La Chine est prête, en collaboration avec la communauté internationale, à tendre une main secourable aux Libyens pour les aider à surmonter la catastrophe et à reconstruire leurs maisons dans les plus brefs délais.

La question des réfugiés et des migrants le long des côtes libyennes se pose depuis plusieurs années. La situation reste grave. L'organisation de la présente séance, à l'initiative de la Russie, aidera la communauté internationale à examiner le problème en profondeur pour réfléchir à une solution qui s'attaque à la fois aux symptômes et aux causes profondes.

Je mettrai l'accent sur trois points.

Premièrement, la Chine appuie l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité de lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes en haute mer au large des côtes libyennes. Nous soulignons que le Secrétaire général déclare dans son rapport (S/2023/640) que ces activités en mer menacent les droits fondamentaux de la personne et mettent en danger la vie des réfugiés et des migrants. Je tiens à souligner que certains pays européens se sont toujours plu à faire porter le blâme à d'autres en brandissant l'étendard de la protection des droits humains. Pourtant, lorsqu'il s'agit de protéger les réfugiés et les migrants, ils se dérobent à leurs responsabilités. Ils restent indifférents à diverses violations graves des droits humains, quand ils n'y participent pas. Nous exhortons les pays concernés à respecter les normes du droit international et à protéger réellement les droits humains et les droits fondamentaux des réfugiés et des migrants. Nous exhortons les pays concernés à aborder la question des réfugiés et des migrants dans un esprit d'ouverture et de tolérance, plutôt que de permettre que les tragédies se succèdent.

Deuxièmement, les causes de la migration clandestine en haute mer au large des côtes libyennes sont complexes. Elles sont étroitement liées aux problèmes de l'extrême pauvreté, de l'instabilité sociale et des conflits armés dans la région. Qui serait prêt à errer d'un endroit à un autre, à endurer des épreuves et à entreprendre des voyages périlleux si sa maison n'était pas détruite et si l'n'était pas difficile d'assurer sa propre survie ? Nous espérons que les parties concernées se rendront compte qu'au

lieu de les intercepter en mer ou de les expulser sur la terre ferme, une meilleure approche consisterait à prendre des mesures concrètes pour accueillir les réfugiés et les migrants localement. Les pays européens doivent tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement, aider les pays d'origine de ces réfugiés et de ces migrants à développer leurs économies et à améliorer le bien-être de la population afin d'éliminer complètement les causes sous-jacentes qui en font des réfugiés et des migrants et, enfin, créer les conditions nécessaires pour que les réfugiés et les migrants puissent rentrer chez eux.

Troisièmement, l'instabilité persistante en Libye a créé un terrain fertile pour les migrations clandestines. La communauté internationale doit adhérer au principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Libyens et contribuer de manière constructive à la transition politique, au développement et à la reconstruction de la Libye, afin de promouvoir le rétablissement rapide d'une paix et d'une stabilité à long terme dans le pays. La Libye compte actuellement 700 000 réfugiés et migrants originaires de plus de 40 pays. Leur présence exacerbe la crise humanitaire sur place. La communauté internationale doit prendre pleinement en compte les difficultés réelles que rencontre la Libye, intensifier son aide humanitaire et apporter un soutien constructif à la Libye afin d'améliorer la gestion de la question des réfugiés et des migrants.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Directrice du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Directeur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de leurs exposés et du travail qu'eux et leurs équipes accomplissent chaque jour pour protéger les migrants. Nous sommes conscients de leur engagement et nous apprécions à sa juste valeur le rôle que jouent l'OIM et le Haut-Commissariat pour les réfugiés pour faire en sorte que les migrants et les réfugiés soient traités conformément au droit international.

Les États-Unis demeurent profondément préoccupés par le trafic de migrants et la traite des personnes en Libye et dans le monde entier. L'Europe et les États-Unis ont en commun de nombreux problèmes liés aux migrations irrégulières. Nous partageons la responsabilité de gérer les migrations à nos frontières respectives et l'engagement à promouvoir des migrations sûres, ordonnées, humaines et régulières. Nous estimons qu'il est essentiel de privilégier l'accès à la protection internationale et une gestion humaine des frontières pour lutter contre les déplacements forcés et les problèmes liés aux migrations irrégulières. Nous nous tournons également vers

des approches régionales et multilatérales en matière de migration. Nous remercions l'Union européenne de son engagement, par l'intermédiaire de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI), à secourir les réfugiés et les migrants en haute mer au large des côtes libyennes lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les navires sont utilisés pour le trafic de migrants et la traite des personnes.

Les passeurs soumettent régulièrement les personnes qu'ils transportent à des violences sexuelles, à l'extorsion et à des violences physiques. Ces personnes sont transportées dans des conditions horribles et, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2023/640), les tactiques des passeurs restent largement inchangées. L'opération IRINI est un élément clef des efforts internationaux visant à atténuer la tragédie humaine que représentent les décès de migrants en haute mer. Les personnes qui meurent en Méditerranée fuient souvent la violence ou des difficultés extrêmes dans leurs pays respectifs, pour ensuite être exploitées par des trafiquants d'êtres humains et des passeurs en cours de route, avant de perdre la vie en mer. Les migrants qui retournent en Libye sont souvent victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Près de la moitié des migrants et des réfugiés en Libye sont originaires d'Afrique subsaharienne, selon le dernier rapport du Secrétaire général, qui fait également état d'un nombre croissant d'expulsions de migrants vers les pays voisins. Nous tenons à saluer le soin qu'a pris l'Union européenne de veiller à ce que l'opération IRINI mette avant tout l'accent sur les droits humains des migrants.

Ce problème dépasse le cadre de l'opération IRINI. La communauté internationale peut faire plus pour aider les migrants vulnérables en soutenant l'appel du Secrétaire général à adopter une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières. Nous tenons à remercier les membres du Conseil de leur mobilisation autour d'un projet de résolution visant à prolonger le mandat l'opération IRINI pour une période de 12 mois supplémentaires. Nous remercions tout particulièrement les rédacteurs, Malte et la France, de leurs efforts pour incorporer des termes forts sur les droits humains sans pour autant dépasser la portée de la résolution. Nous espérons que le Conseil parviendra à un consensus pour renouveler cette partie importante de notre effort global dans les jours à venir.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Ruven Menikdiwela, Directrice du Bureau du Haut-Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés à New York, et M. Pär Liljert, Directeur du Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'Organisation des Nations Unies, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Les flux migratoires mondiaux et la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en matière de sécurité et de droits humains dans toutes les régions du monde sont une source de préoccupation croissante, notamment en ce qui concerne les personnes rendues plus vulnérables par les situations de conflit.

L'Équateur a une longue tradition humanitaire de protection internationale qui a fait de lui une référence régionale et mondiale. Nous sommes l'un des pays d'Amérique latine où le nombre de demandes d'octroi du statut de réfugié est le plus élevé. À ce jour, nous avons recensé des centaines de milliers de personnes ayant besoin d'une protection internationale, qui représentent 88 nationalités et dont plus de 75 000 ont été reconnues comme réfugiés.

L'Équateur est un pays qui a fait l'expérience de toutes les facettes du phénomène migratoire, que ce soit en tant que pays d'origine, de destination, de transit, de retour ou de refuge. À ce titre, nous déployons des efforts considérables pour promouvoir des migrations sûres, ordonnées, régulières et responsables qui garantissent les devoirs et les droits des personnes en situation de mobilité humaine, ainsi que pour lutter contre les réseaux de traite des personnes et de trafic de migrants. Le rapport du Secrétaire général (S/2023/640) sur l'application de la résolution 2652 (2022) décrit dans le détail l'essor du trafic de migrants en Méditerranée. Les migrations à risque, par diverses voies, constituent un danger qui expose les personnes à la violence sexuelle, à la torture, à la traite, à l'esclavage et à d'autres conditions d'exploitation, tant pendant le transit qu'une fois arrivées à destination. Les pertes en vies humaines, les crimes commis contre les migrants et les réfugiés ainsi que les retours forcés doivent cesser. Il convient d'intensifier la coopération au niveau international pour traduire en justice les trafiquants d'êtres humains et les passeurs. Les migrants, y compris les demandeurs d'asile, doivent être traités avec humanité et dignité, en veillant au plein respect de leurs droits. Les États sont tenus de s'acquitter des obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés. Il sera important d'intensifier les opérations de recherche et de sauvetage et de mettre en place des mécanismes de débarquement efficaces sur les routes maritimes à risque, grâce à une action coordonnée des États d'origine, de transit et de destination.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur la nécessité d'adopter une approche holistique afin de s'attaquer aux causes profondes des migrations, en renforçant la coopération et la solidarité, tout en accordant la priorité aux droits humains et à la dignité des migrants. Nous appelons l'ensemble du système des Nations Unies à se pencher sur cette question. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, nous lui demandons d'examiner de près les situations susceptibles de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Directrice du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Directeur du Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Avant de parler de ma propre région, je me dois de rappeler que plusieurs pays d'Afrique sont confrontés à une situation nettement plus difficile et que, malgré cela ils supportent courageusement ce fardeau de lourdes pressions migratoires. En ce qui concerne ma région, la Méditerranée reste une route migratoire périlleuse. Malte demeure déterminée à sauver des vies et à gérer efficacement les migrations de masse dans le plein respect du droit international. Nous restons préoccupés par les voyages périlleux entrepris par des réfugiés, des demandeurs d'asile et d'autres migrants. Ils donnent souvent lieu à des souffrances et à des exactions, et de nombreux migrants ne parviennent jamais à leur destination.

Ces voyages, depuis les pays d'origine jusqu'aux pays de destination en passant par les pays de transit, sont le plus souvent facilités par des trafiquants d'êtres humains et des passeurs, des criminels qui exploitent des personnes en situation de vulnérabilité pour obtenir des gains illicites. C'est pourquoi l'objectif premier de la résolution 2240 (2015) est de décapiter les réseaux de trafiquants d'êtres humains et de passeurs. Les liens entre la criminalité organisée transnationale et le terrorisme méritent également toute notre attention. L'adoption par le Conseil de la résolution 2240 (2015) et ses renouvellements ultérieurs attestent de sa détermination à lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains au large des côtes libyennes. Il s'agit également d'un signe clair de la volonté du Conseil de remédier à la situation en Méditerranée, dernière étape d'un périple long et ardu pour les migrants, au cours duquel beaucoup périssent. Le renouvellement de la résolution nous permettra de continuer à lutter contre les réseaux de trafiquants d'êtres humains et de passeurs dans le respect des droits humains.

Dans ce contexte, nous voudrions attirer l'attention sur l'opération IRINI, une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée qui, chaque année, contribue aux efforts visant à détecter et à surveiller les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains dans sa zone d'opération ainsi qu'à sauver des vies humaines. Nous insistons sur le fait que les efforts en cours de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains doivent être menés dans le respect des obligations qui nous incombent en vertu du droit international. Il faut respecter les droits humains et les libertés fondamentales de toutes les personnes concernées. Malte, tout comme l'Union européenne et ses États membres, reste déterminée à sauver des vies et à remédier aux crises de déplacement dans le monde entier par le biais d'efforts humanitaires et de développement. Collectivement, nous continuons à donner accès à la protection internationale aux personnes qui fuient les guerres, les conflits et les persécutions dans d'autres régions du monde.

Nous demeurons convaincus que le Conseil a un rôle à jouer pour s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements forcés. Cela nécessite une approche intégrée et globale qui doit impliquer les pays d'origine, de transit et de destination. Cette approche doit également englober la prévention et le règlement des conflits, l'aide humanitaire, la coopération au développement, l'action climatique et les solutions durables à long terme. Parallèlement, les États doivent s'efforcer de lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans le plein respect des droits humains. Malte appuie la mise en place de mesures de renforcement des capacités à cet effet, en particulier parce qu'elles sont essentielles pour éviter que d'autres vies ne soient mises en danger.

Pour terminer, nous réaffirmons que l'établissement de partenariats efficaces fondés sur les principes de solidarité et de responsabilité partagée est essentiel pour gérer les flux de migrants et de réfugiés. Nous devons également soutenir les pays en première ligne et proposer des solutions durables qui préservent la dignité, la sécurité et les humains de toutes et tous.

**M. Hauri** (Suisse) : Je remercie la Directrice du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Ruven Menikdiwela et le Directeur du Bureau de New York de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Pär Liljert, pour leurs interventions informatives.

Des milliers de personnes meurent chaque année en Méditerranée. Pour cette région, le Projet sur les

migrants disparus de l'OIM a dénombré 28 105 migrants disparus depuis 2014. Nous savons qu'il s'en ajoute encore d'autres qui n'ont pas été comptés. Ce ne sont pas que des chiffres, ce sont des destins individuels. La Suisse est profondément préoccupée par cette situation et exprime ses sincères condoléances aux proches des victimes qui restent le plus souvent sans nouvelles de leurs bien-aimés.

Les flux migratoires sont un souci commun des pays originaires, des pays de transit ainsi que des pays d'accueil. En conséquence, les gouvernements de tous les continents ont un intérêt commun, un devoir moral et une obligation d'agir. C'est pourquoi il est essentiel pour les États de collaborer et de renforcer la protection de ces personnes vulnérables tout au long des routes migratoires. À ce sujet, nous souhaitons élaborer trois points.

Premièrement, il s'agit de lutter contre le trafic et l'exploitation des migrants. Une meilleure protection des migrants, notamment ceux en situation de détresse, est fondamentale. Cela passe par un renforcement du respect de leurs droits humains. La Suisse œuvre à la protection et à l'intégration durable des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants dans les régions de premier accueil et le long des routes migratoires. Lorsque les réfugiés et les migrants ne trouvent pas suffisamment de soutien dans les pays de premier accueil, ils sont souvent contraints de poursuivre leur route vers d'autres régions ou pays, souvent dans des conditions périlleuses. Ils risquent d'être victimes de la traite des êtres humains ou d'autres violations des droits humains, ou encore de devoir recourir aux services de passeurs. Il est impératif de mettre un terme à cette dynamique dangereuse.

Deuxièmement, il faut s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés. L'augmentation continue des déplacements forcés est causée par les conflits armés ainsi que les conséquences des changements climatiques. À cet égard, le Conseil de sécurité doit renforcer son engagement pour la prévention des crises et pour la protection des populations civiles affectées par les conflits armés et leurs conséquences. Cela inclut un engagement soutenu du Conseil pour le strict respect du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et des droits humains.

Troisièmement, afin de pouvoir s'atteler de manière efficace à ces questions, des partenariats solides sont nécessaires. Seul un système multilatéral adapté aux défis actuels peut répondre à ce problème à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la Suisse collabore avec d'autres États, notamment dans le cadre du processus de Rabat. Nous maintenons également d'autres partenariats

comme l'Alliance mondiale pour les personnes disparues établie en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, qui vise à améliorer la prévention et la résolution des cas de séparation et de disparition. Avec ces efforts, la Suisse s'engage à améliorer la recherche des personnes disparues et à rétablir les liens familiaux.

Le Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra à Genève en décembre, représente une excellente opportunité pour annoncer de nouveaux engagements multipartites et échanger des bonnes pratiques, ainsi que pour inspirer davantage de partage des charges et des responsabilités. Utilisons ce moment clef pour faire avancer la protection des réfugiés, tout en continuant à nous atteler aux causes profondes des déplacements forcés en œuvrant, en tant que Conseil de sécurité, pour la paix et la sécurité internationales.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations pour leurs interventions.

J'insisterai sur trois points.

Premièrement, l'Europe est une terre d'accueil et d'asile. Pour sa part, la France s'est toujours distinguée par sa politique d'accueil des populations déplacées de force. Elle accueille aujourd'hui près de 700 000 réfugiés et demandeurs d'asile, ce qui en fait le troisième pays d'accueil de l'Union européenne. Parmi ces réfugiés, on compte des Ukrainiens qui ont fui la guerre. Celle-ci a entraîné le déplacement forcé de plus de 11 millions de personnes, dont près de 6,3 millions de réfugiés. Plus de 4 millions sont accueillis par les pays de l'Union européenne. Je crois qu'il est important de le rappeler à cette table.

La France contribue à hauteur de 93 millions d'euros au budget du HCR, et l'Union européenne et ses États membres à hauteur de près de 1,5 milliard d'euros. Tout cela représente, respectivement, 50 fois et 750 fois le montant de la contribution de la Russie, qui, comme toujours, est absente dès qu'il s'agit de répondre concrètement aux crises humanitaires.

Deuxièmement, nous avons un devoir collectif de protéger les personnes migrantes. En Méditerranée, la France est engagée contre le trafic et la traite des êtres humains depuis la Libye, où l'absence d'État unifié favorise les réseaux de passeurs, trafiquants et milices. C'est pourquoi elle est engagée en soutien à la constitution d'un État libyen stable et unifié, qui, seul, pourra mettre un terme aux trafics. Le régime de sanctions établi par le

Conseil de sécurité permet aussi de cibler les trafiquants. Nous devons tout mettre en œuvre pour faciliter la coopération entre les États en matière migratoire et prévenir les drames qui continuent de se produire en Méditerranée.

Troisièmement et pour terminer, nous devons répondre aux causes profondes des déplacements de population. L'insécurité et les violations des droits de l'homme lors des conflits sont parmi les premières causes de déplacements. Pour prévenir ces violations, l'ensemble des membres du Conseil doivent prendre leurs responsabilités. On ne peut pas bloquer l'assistance internationale à la Syrie et déplorer ensuite les conséquences de la crise humanitaire dans ce même pays. La présence du groupe Wagner au Sahel contribue à l'instabilité de la région, qui nourrit le terrorisme et conduit à des déplacements de population.

Les migrations massives sont dues aux conflits, aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à la pauvreté et aux conditions environnementales et climatiques. Il nous faut donc investir dans tous les domaines du développement durable : éducation, droits des femmes, climat, protection de la biodiversité et santé. C'est tout le sens du partenariat entre l'Union européenne et l'Union africaine. Au moins 8 milliards d'euros y seront consacrés pour la période 2021-2027.

La France prend toute sa part pour ne laisser personne de côté. Elle est devenue récemment le quatrième bailleur mondial d'aide publique au développement en 2022, avec un montant total de 15,1 milliards d'euros.

**M. Phipps** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Directrice Menikdiwela et le Directeur Liljert des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui. Le Royaume-Uni adresse également ses remerciements à la France et à Malte pour les efforts déployés pour rédiger le texte sur le renouvellement de la résolution 2652 (2022), que nous appuyons pleinement.

Comme chacun le sait, la Libye est un environnement opérationnel complexe pour ce qui est de la lutte contre les migrations et le trafic d'êtres humains. Tous les réfugiés et migrants, quel que soit leur statut migratoire, doivent être traités avec l'humanité et la dignité qu'ils méritent.

Le Royaume-Uni demeure vivement préoccupé par les mauvais traitements dont sont l'objet les migrants et les réfugiés en Libye. Nous continuons d'appeler les autorités libyennes à prendre des mesures pour mettre fin à l'exploitation et à la maltraitance des migrants et des réfugiés, en œuvrant à la fermeture de tous les centres

de détention. Une approche plus globale s'impose pour lutter contre les causes des migrations en Afrique et sur la route de la Méditerranée occidentale, et nous sommes déterminés à travailler en étroite collaboration avec les États Membres et l'ONU pour y parvenir. Nous prenons note des recommandations formulées aujourd'hui par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations.

Le Royaume-Uni continue par ailleurs d'exhorter les autorités libyennes à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et à mettre en place un système migratoire opérationnel qui respecte les droits humains des migrants et des réfugiés.

Ces défis perdureront malheureusement en Libye en l'absence d'une solution politique. C'est pourquoi notre travail consiste avant tout à faire avancer le processus. Nous continuons d'appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et l'action qu'il mène pour parvenir à un accord politique inclusif, ainsi que les efforts plus larges déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour favoriser la paix et la stabilité en Libye.

Avant de conclure mon intervention, je tiens à dire que nous espérons que la délégation russe accordera la même importance aux droits humains et au droit international lorsque le Conseil discutera du mandat de la MANUL le mois prochain.

**M<sup>me</sup> Shaheen** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés sur la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Nous discutons aujourd'hui d'un sujet important. Le monde est confronté à de nombreux défis interdépendants, au premier rang desquels figurent les conflits, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire. Cela contraint des millions de personnes à se déplacer et à migrer, et exacerbe ce phénomène. On compte ainsi plus de 110 millions de personnes déplacées dans le monde, dont la moitié en raison de conflits. Nombre d'entre elles sont exposées à des risques supplémentaires lorsqu'elles cherchent refuge et sécurité, en particulier les femmes et les enfants, qui subissent des violences sexuelles et fondées sur le genre. À cet égard, nous soulignons qu'il est essentiel d'assurer la protection des réfugiés et des personnes déplacées, de respecter leurs droits et de leur offrir des services de base.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation en Méditerranée. Les rapports du Secrétaire

général indiquent que le nombre de morts et de disparus tentant de passer en Europe entre août 2022 et juin de cette année a augmenté de 77 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette tendance exige l'attention de la communauté internationale. À cet égard, nous sommes favorables au renouvellement du mandat que le Conseil de sécurité a confié aux États Membres et aux organisations régionales pour lutter contre les réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains au large des côtes libyennes. Il s'agit d'un mécanisme important, mais la communauté internationale doit faire davantage dans ce domaine.

Nous réaffirmons que l'amélioration des mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre ce phénomène requiert une approche internationale commune qui s'attaque aux causes des migrations irrégulières et des déplacements forcés, et pas seulement à leurs conséquences actuelles. Cela suppose aussi de promouvoir le développement, la stabilité et la prospérité des communautés à tous les stades des opérations de paix.

Il importe en outre, dans les situations d'après-conflit, de créer des conditions propices au retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans leur communauté. Cela peut se faire au moyen de projets de relèvement rapide et de reconstruction qui aideront les réfugiés à mener une vie normale une fois qu'ils seront rentrés chez eux.

La communauté internationale doit œuvrer collectivement pour appuyer les efforts consentis par les pays pour lutter contre les migrations irrégulières et leurs causes profondes, tout en respectant leur souveraineté. Nous devons renforcer les mécanismes de coopération nationale entre les pays d'origine, de transit et de destination, tout en prêtant main-forte aux initiatives et aux organismes régionaux et internationaux concernés. Nous devons également renforcer la capacité des pays de transit de combattre les migrations irrégulières, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale organisée. Comme nous l'avons déjà indiqué, dans le cadre du renforcement des efforts collectifs pour relever les défis liés aux déplacements de population, à l'occasion de la Conférence internationale sur la migration et le développement, qui s'est tenue à Rome, les Émirats arabes unis ont annoncé une contribution de 100 millions de dollars à l'appui des projets de développement dans les pays touchés par la migration irrégulière, notamment en soutenant les initiatives proposées à Rome.

Force est de reconnaître que les migrations induites par les changements climatiques augmenteront

considérablement au cours des prochaines décennies. Selon les prévisions de l'Institute for Economics and Peace, d'ici à 2050, le nombre de personnes déplacées dans le monde du fait des changements climatiques et des catastrophes naturelles pourrait atteindre plus d'un milliard. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont des répercussions telles que l'élévation du niveau de la mer, l'insécurité alimentaire et hydrique et une concurrence croissante pour les ressources, obligeant des millions de personnes à quitter leur pays. Pour prévenir les déplacements induits par les changements climatiques et y remédier, nous devons investir de toute urgence dans le renforcement de la capacité de résilience et d'adaptation des communautés. Il est donc essentiel de se concentrer sur les liens entre les changements climatiques et les conflits et sur la manière de soutenir les États fragiles et touchés par des conflits, ainsi que les États qui seront touchés par les migrations et les déplacements induits par les changements climatiques.

Enfin, je voudrais souligner que les Émirats arabes unis continueront de travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes pour répondre aux besoins des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile et pour renforcer les mécanismes de prévention et de protection.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice Menikdiwela et le Directeur Liljert de leurs exposés.

En ce qui concerne le projet de résolution portant prorogation de l'autorisation énoncée dans la résolution 2240 (2015), le Japon appuie les efforts déployés par les Coprésidents en vue de trouver un compromis constructif entre les membres du Conseil de sécurité.

Il est choquant d'apprendre que plus de 3 000 personnes sont mortes ou ont été portées disparues en mer Méditerranée entre août 2022 et juin 2023. Le Japon exprime ses plus sincères condoléances à leurs familles. Ces décès tragiques et inacceptables doivent cesser. Près de 170 000 personnes seraient également arrivées en Europe entre septembre 2022 et juillet 2023. Même si la plupart de ces personnes sont arrivées en Europe depuis la Libye et la Tunisie, nous ne devons pas considérer ces déplacements comme un problème local qui ne concerne que l'Afrique du Nord. Des efforts collectifs internationaux et régionaux s'imposent pour régler ce problème. Le Japon salue les efforts que les États Membres continuent de déployer pour secourir les migrants, intercepter les navires et prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite des personnes au large des côtes libyennes.

Le Japon reprend à son compte l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'on s'attaque aux causes profondes de la migration irrégulière suivant une logique globale, ce qui est plus urgent que jamais. Le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye indique qu'il a recensé huit itinéraires de traite d'êtres humains et de trafic illicite de migrants en Libye, qui comptent des éléments dans 17 États Membres, y compris des pays africains, asiatiques et européens. La communauté internationale doit faire preuve de solidarité pour régler les problèmes qui se posent dans les pays d'origine des migrants.

Les droits humains des réfugiés et des migrants doivent être respectés. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de violences, y compris sexuelles, et d'exactions commises contre des réfugiés et des migrants privés de liberté, ainsi que de cas de détention arbitraire. Le Japon appelle les acteurs libyens à respecter pleinement les droits humains et salue les efforts déployés par l'ONU et des organisations régionales pour soutenir la Libye à cet égard.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Japon à participer activement aux efforts internationaux visant à mettre un terme à cette tragédie.

**M. Moretti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Directrice Menikdiwela et le Directeur Liljert de leurs exposés.

Les mesures coercitives exceptionnellement autorisées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans la résolution 2240 (2015), étaient nécessaires pour lutter contre les actes de trafic de migrants et de traite d'êtres humains en Méditerranée, au large des côtes libyennes, car ils fragilisent le processus de stabilisation de la Libye et mettent en péril la vie de milliers de personnes. Ces mesures ne criminalisent pas – et ne doivent pas être considérées comme criminalisant – la migration. Elles doivent être mises en œuvre dans le plein respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, dans l'intérêt de tous les migrants et réfugiés qui traversent la mer Méditerranée. Nous souscrivons aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/640) sur l'application de la résolution 2652 (2022), qui reconduit jusqu'au 29 septembre l'autorisation du Conseil d'intercepter les navires au large des côtes libyennes. Tous les acteurs concernés doivent placer les droits humains et les besoins immédiats des migrants et des réfugiés au cœur de leurs efforts visant à prévenir et à combattre le trafic

des migrants et la traite d'êtres humains. Il faut s'abstenir de politiser cette question et de la sortir du contexte déjà terrible dans lequel elle s'inscrit.

Comme l'a souligné le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, les États doivent veiller à ce que les mesures prises en matière de gestion des frontières n'aillent pas à l'encontre de l'interdiction des expulsions collectives. Les États doivent également respecter le principe d'égalité et de non-discrimination, le principe de non-refoulement, l'accès à l'asile, le droit à la vie, l'interdiction de la torture, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que les droits et l'intérêt supérieur des enfants. Par ailleurs, ces mesures doivent respecter les obligations en matière de recherche et de sauvetage qui incombent aux États Membres en vertu du droit maritime international.

Les mesures coercitives autorisées par le Conseil dans le cadre de la résolution 2240 (2015) sont en vigueur depuis huit ans. Malheureusement, la situation est aujourd'hui plus grave que jamais. En l'absence de paix et de développement durable, les flux migratoires continueront d'augmenter. Des personnes continueront de mourir et de souffrir, notamment les enfants et les autres personnes vulnérables. Le Brésil convient avec le Secrétaire général qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière suivant une logique globale, en renforçant la coopération et la solidarité. À cet égard, nous soulignons l'importance d'une mise en œuvre efficace du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous espérons également que le deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra prochainement, favorisera l'adoption d'engagements ambitieux en vue d'améliorer la situation des personnes qui fuient les persécutions. Nous ne devons pas permettre que les horreurs dont nous avons été témoins en Méditerranée se poursuivent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

L'Albanie partage les préoccupations exprimées par d'autres orateurs et oratrices – y compris les intervenants, que nous remercions – concernant le grand nombre de migrants en situation irrégulière en provenance de l'Afrique, qui cherchent à atteindre la côte méditerranéenne en empruntant les itinéraires de trafic de migrants

et d'autres moyens illicites. Nous déplorons les migrations illégales qui mettent en péril la vie de personnes innocentes. Nous appelons à un traitement juste et humain de tous les migrants. Ces flux migratoires, qui ont un caractère non viable, conduisent à des tragédies dont le coût est très élevé pour tout le monde. Le nombre de morts est inacceptable, et il faut chercher et trouver des solutions durables. L'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI, a accompli un travail remarquable pour sauver des vies en danger, et nous attendons avec impatience la prorogation de son mandat.

Nous estimons que des mesures préventives sont essentielles pour contrecarrer les activités des réseaux criminels. Dans cette optique, il est essentiel de renforcer le dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrants afin de trouver des solutions durables aux flux massifs interrégionaux et méditerranéens.

Un système préventif efficace doit s'attacher à poursuivre et à renforcer les efforts déployés, notamment grâce à une coordination étroite entre les pays, pour s'attaquer aux causes profondes de la migration, comme la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques et le sous-développement, ainsi que le terrorisme et les conflits. Il doit permettre de renforcer la collaboration entre les pays dans la lutte contre les trafiquants d'êtres humains et la gestion des frontières, promouvoir des solutions concrètes et applicables autres que la migration, telles que la création d'emplois et le développement durable, et appuyer tous les instruments qui favorisent la migration régulière pour les personnes qui y ont véritablement et légalement droit. Nous devons garder à l'esprit que la sécurité et la dignité des vies humaines doivent être protégées à tout prix. Nous réaffirmons notre engagement à contribuer par tous les moyens à la paix et à la stabilité partout dans le monde, afin de nous attaquer aux causes profondes de l'instabilité, à l'absence de perspectives et au terrorisme, ainsi qu'aux changements climatique et à leurs conséquences, qui sont autant de facteurs qui alimentent les migrations irrégulières.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

*La séance est levée à 16 h 20.*